

Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2019

Tous les conseillers sont présents

Le compte-rendu du dernier conseil a été approuvé à 8 voix, 1 abstention

Le maire nous fait part du rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Convention avec Valsonne pour le remplacement du cantonnier pendant son arrêt maladie.

Approbation à l'unanimité de ce point supplémentaire.

1- Convention avec Valsonne

Le conseil a autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec la commune de Valsonne permettant la mise à disposition des cantonniers de Valsonne pendant l'absence de Monsieur Rollin. Ils interviendront 3h/semaine pendant 3 mois à partir du 1^{er} mai (20€/h sans matériel ou 35€/h avec matériel).

2- COR : approbation de la charte de partenariat portant sur "le pacte financier et fiscal de solidarité"

Le conseil a approuvé à l'unanimité le contenu de la charte et a mandaté le maire pour signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

Cette charte prévoit notamment de conclure un contrat de développement territorial avec chaque commune membre. Le contrat avec Saint-Appolinaire prévoit une participation financière de la COR à l'extension de la salle communale.

3-COR : assistance à la passation des marchés publics

Le conseil approuve à l'unanimité les tarifs applicables pour ce service mutualisé à compter du 1^{er} janvier 2019.

4- Dénominations des voies de la communes

Le conseil valide à l'unanimité les noms attribués à l'ensemble des 30 voies de la commune (la liste peut être consultée en mairie) et approuve le système de numération métrique retenu pour chaque point d'adressage. Les noms reprennent le plus possible les noms existants de lieu-dits. Pour les chemins privés le nom a été choisi en accord avec les propriétaires.

Une subvention au titre des amendes de police sera demandée pour financer ce projet.

Questions diverses

* Le maire a informé le conseil de la signature d'une convention de mise à disposition de notre secrétaire à la commune de Saint-Just d'Avray en cas d'absence de sa secrétaire. La commune de Saint-Just d'Avray remboursera le montant total de la rémunération et des charges sociales de Laurence PAILLASSON.

* La COR a offert aux communes l'application « PANNEAUPOCKET » accessible sur portables et tablettes. Elle permet à la commune de diffuser toutes les informations qu'elle souhaite. Les associations voulant communiquer par ce biais doivent envoyer leur annonce sur mail le mail de la mairie.

* Aménagement parking du cimetière et de la mairie : 2 devis ont été reçus pour ces travaux qui se feront d'ici la fin de l'année.

Prochain Conseil municipal le samedi 6 avril à 9 heures